

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Que risque le propriétaire d'un logement insalubre ou en état de péril ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Que risque le propriétaire d'un logement insalubre ou en état de péril ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F289/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F289/abonnement))

Que risque le propriétaire d'un logement insalubre ou en état de péril ?

Vérfié le 18 février 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

insalubre (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158>) ou en état de péril (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16104>), vous risquez une peine de prison, amende et sanction complémentaire si vous êtes responsable de certains faits.

Vous refusez de faire les travaux imposés par l'arrêté d'insalubrité ou péril

Dans ce cas, vous risquez 1 an d'emprisonnement et une amende de **50 000 €**.

Les juges peuvent également ajouter l'une des sanctions suivantes :

- Confiscation de votre immeuble ou de votre logement
- Interdiction d'acheter un bien immobilier pour le louer pendant 10 ans maximum

Vous refusez de reloger votre locataire ou le menacer pour qu'il renonce à être relogé

Dans ce cas, vous risquez 3 ans d'emprisonnement et une amende de **100 000 €**.

Les juges peuvent également ajouter l'une des sanctions suivantes :

- Confiscation de votre immeuble ou de votre logement
- Interdiction d'acheter un bien immobilier pour le louer pendant 10 ans maximum

Vous continuez à toucher un loyer alors que le logement est sous arrêté d'insalubrité ou péril

Dans ce cas, vous risquez 3 ans d'emprisonnement et une amende de **100 000 €**.

Les juges peuvent également ajouter l'une des sanctions suivantes :

- Confiscation de votre immeuble ou de votre logement
- Interdiction d'acheter un bien immobilier pour le louer pendant 10 ans maximum

Vous dégradez le logement pour faire partir votre locataire

Dans ce cas, vous risquez 3 ans d'emprisonnement et une amende de **100 000 €**.

Les juges peuvent également ajouter l'une des sanctions suivantes :

- Confiscation de votre immeuble ou de votre logement
- Interdiction d'acheter un bien immobilier pour le louer pendant 10 ans maximum

Vous louez votre logement devenu vacant (libre)

Dans ce cas, vous risquez 3 ans d'emprisonnement et une amende de **100 000 €**.

Les juges peuvent également ajouter l'une des sanctions suivantes :

- Confiscation de votre immeuble ou de votre logement
- Interdiction d'acheter un bien immobilier pour le louer pendant 10 ans maximum

Textes de loi et références

Code de la construction et de l'habitation : article L511-22

- (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042338256)

Voir aussi

Risques sanitaires et sécurité du logement ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20356)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/N20356](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20356)
Service-Public.fr

Habitat insalubre ([- \[public.fr/particuliers/vosdroits/F16158\]\(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158\)
Service-Public.fr](https://www.service-</p></div><div data-bbox=)

Habitat menaçant ruine (en péril) ([- \[public.fr/particuliers/vosdroits/F16104\]\(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16104\)
Service-Public.fr](https://www.service-</p></div><div data-bbox=)

Habitat indigne (insalubre, péril, ...) : quel recours ? ([https://www.anil.org/habitat-](https://www.anil.org/habitat-indigne/)

- [indigne/](https://www.anil.org/habitat-indigne/))
Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil)